

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2017 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. François Barret, maire
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5
M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

65-17

D'adopter l'ordre du jour du 1^{er} mai 2017 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017;
5. Correspondance :
 - 5.1 Réponse de la Commission scolaire des Navigateurs concernant la résolution numéro 43-17 – Présence de végétaux sur une partie de la toiture et de l'infiltration d'eau qui en découle,
 - 5.2 Demande de soutien financier de l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Chaudière-Appalaches – Jeux du Québec – Hiver 2017;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Adoption du règlement numéro 779-17 modifiant le règlement numéro 742-14 concernant la tarification de certains biens et services;
8. Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées municipales : Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux et des matériaux;
9. Modification au système d'alarme des bâtiments de traitement des eaux usées;
10. Mandat d'inspection télévisée du réseau d'égout pluvial de la rue Labonté;
11. Aménagement d'un jeu d'eau : Adjudication d'un contrat de construction;
12. Aménagement d'un jeu d'eau : Mandat de surveillance de travaux;
13. Aménagement d'un jeu d'eau : Mandat de contrôle qualitatif des travaux et des matériaux;
14. Aménagement d'un jeu d'eau : Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires;
15. Octroi d'un mandat de services professionnels en arpentage;
16. Embauche de commis pour la bibliothèque;
17. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
18. Points divers;
19. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

66-17

D'approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

**Réponse de la Commission scolaire des Navigateurs concernant la résolution
numéro 43-17 – Présence de végétaux sur une partie de la toiture et de
l'infiltration d'eau qui en découle**

Dépôt de la réponse par le maire et lecture de celle-ci.

5.2

**Demande de soutien financier de l'Unité régionale de loisirs et de sports de la
Chaudière-Appalaches – Jeux du Québec – Hiver 2017**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

67-17

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Chaudière-Appalaches relativement à la participation de trois athlètes de la Municipalité aux Jeux du Québec d'hiver 2017.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

68-17

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois d'avril 2017 totalisant 122 465,71 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Adoption du règlement numéro 779-17 modifiant le règlement numéro 742-14 concernant la tarification de certains biens et services

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

69-17

D'adopter le règlement numéro 779-17 modifiant le règlement numéro 742-14 concernant la tarification de certains biens et services.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

RÈGLEMENT NUMÉRO 779-17

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 742-14 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS ET SERVICES

ATTENDU QUE le règlement numéro 742-14 concernant la tarification de certains biens et services a été adopté le 15 décembre 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification de certains biens et services;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 742-14 est modifié en remplaçant son annexe A, par l'annexe A jointe au présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 742-14 est modifié en remplaçant son annexe D, par l'annexe D jointe au présent règlement.

ARTICLE 3

Le règlement numéro 742-14 est modifié en remplaçant son annexe E par l'annexe E jointe au présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

ANNEXE « A »

Administration générale	Tarif
Frais d'administration :	20 %
Ordre de paiement refusé :	10 \$ (majoré des frais de l'institution financière)
Confirmation écrite de l'évaluation municipale d'un immeuble avec le détail des taxes annuelles correspondantes :	20 \$
Confirmation écrite de l'évaluation municipale d'un immeuble avec le détail des taxes annuelles correspondantes ainsi que l'état des taxes de cette unité (offerts uniquement aux notaires et aux institutions financières) :	25 \$
Carte routière :	3 \$/unité* (taxes incluses)
Drapeau :	80 \$ l'unité* (taxes incluses)
Épinglette :	2 \$ l'unité* (taxes incluses)
Location de l'extrémité est du terrain de l'hôtel de ville par tout producteur horticole ou maraîcher résidant sur le territoire de la municipalité :	100 \$ par saison (payable avant la première présence)
Licence pour chien :	25 \$/année
Licence pour chien-guide et chien de la Fondation Mira confié à un gardien :	Gratuit
Licence de chenil :	250 \$/ année
Célébration d'un mariage ou d'une union civile :	225 \$
Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par la Municipalité sont ceux prescrits dans le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (RLRQ c. A- 2.1 r.3).	
* Lorsque les articles promotionnels sont transmis par la poste les coûts réels de l'envoi sont à la charge de l'acheteur. Dans un tel cas, l'envoi n'est effectué qu'à la réception du paiement.	

ANNEXE « D »

Service de sécurité incendie	Tarif
Intervention visant à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule dont le propriétaire n'habite pas sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie :	
<ul style="list-style-type: none"> Véhicule de promenade au sens du Code de la sécurité routière : 	Le plus élevé de 1000 \$ ou du coût réel
<ul style="list-style-type: none"> Tout autre véhicule servant au moyen de transport terrestre ou aérien ou un ensemble de véhicules : 	Le plus élevé de 1162 \$ ou du coût réel
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'un ignifugeant de type « mousse » lorsque nécessaire : 	Le plus élevé de 200 \$ ou du coût réel
Autopompe	
<ul style="list-style-type: none"> Première heure de l'intervention : 	900 \$
<ul style="list-style-type: none"> Chaque heure subséquente de l'intervention : 	700 \$
Citerne	
<ul style="list-style-type: none"> Première heure de l'intervention : 	700 \$
<ul style="list-style-type: none"> Chaque heure subséquente de l'intervention : 	400 \$
Unité d'urgence	
<ul style="list-style-type: none"> Première heure de l'intervention : 	500 \$
<ul style="list-style-type: none"> Chaque heure subséquente de l'intervention : 	300 \$
Remise en hibernation d'un poteau :	50 \$
Utilisation d'une pompe portative :	80 \$/heure
Utilisation d'une piscine portative :	80 \$/heure
Remplacement du matériel à usage unique utilisé lors de l'intervention :	Coûts réels
Ressources humaines impliquées dans l'intervention :	Coûts réels

ANNEXE « E »

Service des loisirs et de la vie communautaire	Tarif
Tarifcation bibliothèque	
Abonnement annuel pour un résident :	Gratuit
Abonnement annuel pour un non-résident :	60 \$
Abonnement annuel pour une famille non résidente :	100 \$
Frais de retard :	0,25 \$/jour jusqu'à 20 \$
Perte de document :	Coûts réels de remplacement
Bris de document :	10 \$
Photocopies :	0,25 \$ par feuille
Boîtier brisé :	2 \$
Remplacement d'une carte perdue ou brisée :	10 \$
Programmation des activités	
Frais de retard d'inscription :	8,70 \$
Duplicata d'un reçu d'inscription :	4,35 \$
Frais pour un non-résident :	Majoration du coût de 50 %
Tarifcation des locaux et plateaux sportifs	
	Note 1
Centre des loisirs	
• Salle A :	92,27 \$
• Salle C :	69,20 \$
Centre municipal	
• Salle A :	138,40 \$
• Salle B :	92,27 \$
• Salle C :	101,53 \$
• Salle D :	69,20 \$
• Salle E :	69,20 \$
• Cuisine :	115,33 \$
• Salon funéraire :	230,65 \$
Gymnase de l'École du Bac	32,29 \$
Terrains sportifs du parc Alexis-Blanchet	
• Terrain de balle :	13,84 \$ /heure*
• Terrain de soccer :	9,23 \$/heure*
• Terrain de ballon volant :	9,23 \$/heure*
• Terrain de pétanque :	4,66 \$/heure*
• Surfaces glacées :	76,92 \$/heure*
* Lors d'un jour férié, les taux horaires sont doublés	
NOTE 1 : La location des locaux et plateaux sportifs doit respecter la Politique de location des centres communautaires et des terrains sportifs.	
Les tarifs de location des locaux et des plateaux sportifs sont indexés de 2 % par année à compter du 1 ^{er} janvier 2018	

AFFICHAGE DE PUBLICATION : 5 mai 2017

Point n° 8

**Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées municipales :
Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif
des travaux et des matériaux**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201703 afin d'adjuger un contrat pour le contrôle qualitatif des travaux et des matériaux du projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées municipales;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 21 avril 2017 soumis par le directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

70-17

D'adjuger le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Englobe Corp., au prix de 17 763.60 \$ excluant les taxes applicables;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 18 651,78 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 753-15.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 9

Modification au système d'alarme des bâtiments de traitement des eaux usées

ATTENDU QU'un nouveau bâtiment de traitement des eaux usées est en cour de construction;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de sécuriser ce bâtiment en le raccordant à un système d'alarme;

ATTENDU QUE l'entreprise Sécur Alarme GBF a soumis une offre de services le 18 avril 2017 au coût de 2 501,90 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau
Il est résolu

71-17

D'accorder le contrat d'installation d'un système d'alarme pour le nouveau bâtiment de traitement des eaux usées à Sécur Alarme GBF au coût de 2501,90 \$ excluant les taxes applicables.

D'autoriser une dépense nette de 2627 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 753-15.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Mandat d'inspection télévisée du réseau d'égout pluvial de la rue Labonté

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout pluvial de la rue Labonté, il est nécessaire de localiser l'ensemble des entrées de service existantes;

ATTENDU QUE pour ce faire une inspection par caméra est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Hermann Thibodeau
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

72-17

D'autoriser une dépense nette évaluée à 2500 \$ afin de procéder à l'inspection télévisée du réseau d'égout pluvial de la rue Labonté, prise à même le règlement d'emprunt numéro 777-17, conditionnellement à son entrée en vigueur.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Aménagement d'un jeu d'eau : Adjudication d'un contrat de construction

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201702 afin d'adjuger un contrat pour l'aménagement d'un jeu d'eau au parc Alexis-Blanchet;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 21 avril 2017 préparé par la firme Stantec et ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

73-17

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Antonio Barrette inc., au prix de 363 324 \$ excluant les taxes applicables;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 381 490,20 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 776-17.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Aménagement d'un jeu d'eau : Mandat de surveillance de travaux

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la demande d'offres SLDL-201704 afin d'accorder un mandat de surveillance de travaux pour le projet d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Alexis-Blanchet;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 26 avril 2017 soumis par le directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

74-17

D'accorder le mandat de surveillance des travaux d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Alexis-Blanchet au plus bas soumissionnaire conforme, soit Stantec Experts-conseils ltée, au prix de 19 700 \$ avant taxes;

D'autoriser une dépense nette de 20 685 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Aménagement d'un jeu d'eau : Mandat de contrôle qualitatif des travaux et des matériaux

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux d'aménagement d'un jeu d'eau, il est nécessaire de prévoir le contrôle qualitatif des travaux et de la construction;

ATTENDU QU'à cette fin, une offre de services a été reçue de la part de la firme Englobe Corp. inc. le 21 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

75-17

D'accorder le mandat de contrôle qualitatif des travaux et des matériaux à la firme Englobe Corp. inc. conformément à l'offre du 21 avril 2017 prévoyant les taux horaires applicables à ce mandat.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 6300 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Aménagement d'un jeu d'eau : Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires

ATTENDU QUE le mandat de services professionnels visant la réalisation d'un plan concept d'aménagement en architecture du paysage ainsi que des plans et devis pour l'aménagement d'un jeu d'eau au parc Alexis-Blanchet a été accordé à la firme Stantec par la résolution numéro 160-16;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial afin d'y ajouter l'approbation des dessins d'ateliers nécessaires dans le cadre des travaux de construction;

ATTENDU QU'un avenant a été soumis le 11 avril 2017 par la firme Stantec établissant les coûts supplémentaires à 3500 \$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

76-17

D'autoriser l'amendement soumis par la firme Stantec le 11 avril 2017 et d'autoriser une dépense nette de 3675 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Octroi d'un mandat de services professionnels en arpentage

ATTENDU QU'un mandat pour la réalisation d'une étude de tracé d'un lien cyclable entre la rue Bellevue et la rue Saint-Aimé a été accordé par la résolution numéro 27-17;

ATTENDU QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation de cette étude;

ATTENDU l'offre de services transmise par monsieur Alain Carrier, arpenteur-géomètre, en date du 24 avril 2017 au montant de 5200 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin

77-17

Il est résolu

D'octroyer un mandat de services professionnels en arpentage à Alain Carrier, arpenteur-géomètre, conforme à l'offre de services du 24 avril 2014 pour une somme de 5200 \$ avant taxes.

D'autoriser une dépense nette de 5460 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Embauche de commis pour la bibliothèque

ATTENDU QUE des postes de commis de bibliothèque sans minimum d'heures garanties sont vacants et nécessitent d'être comblés;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été réalisé afin de pourvoir à ces postes;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Langis Barbeau

78-17

Il est résolu

D'autoriser l'embauche de madame Lise Lemyre à titre de commis de bibliothèque, poste à temps partiel sans minimum d'heures garanties. Les conditions de travail de madame Lemyre sont prévues dans le contrat de travail de commis de bibliothèque, sans minimum d'heures garanties à intervenir. La date d'embauche de madame Lemyre est le 26 avril 2017

D'autoriser l'embauche de madame Isabelle Moisan à titre de commis de bibliothèque, poste à temps partiel sans minimum d'heures garanties. Les conditions de travail de madame Moisan sont prévues dans le contrat de travail de commis de bibliothèque, sans minimum d'heures garanties à intervenir. La date d'embauche de madame Moisan est le 1^{er} mai 2017.

D'autoriser le maire et le greffier et secrétaire-trésorier à signer les contrats de travail.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Deuxième période de questions

En présence d'une dizaine de personnes, quelques citoyens s'adressent au conseil municipal pour obtenir des précisions relativement au projet du jeu d'eau.

Point n° 18

Points divers

Aucun sujet n'est discuté.

Point n° 19

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

79-17

À 20 h 28 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

François Barret, maire